

Base de travail : Plate-forme de novembre 2007

PLATE-FORME REVENDICATIVE

Education

- I. *Mise en place d'un plan de rénovation et de construction des établissements scolaires en concertation avec les collectivités concernées.*
- II. *Mise en place d'une structure de concertation régionale chargée de faire des propositions relatives :*
 - a. *A la conception architecturale,*
 - b. *aux constructions de bâtiments scolaires.*
 - c. *L'avis d'un Comité de Pilotage sera obligatoirement sollicité avant la mise en œuvre des opérations concernées.*
- III. *Arrêt des suppressions de postes à la rentrée 2009 :*
 - a. *à l'UAG,*
 - b. *dans l'enseignement public(149)*
 - c. *dans l'enseignement privé sous contrat.*
 - d. *D'administratifs*
 - e. *De TOS*
- IV. *Arrêt de la sédentarisation des RASED*
- V. *Création de postes budgétaires dans les filières scientifiques pour le Pôle Martinique de l'UAG*
- VI. *Elaboration d'un plan de formation pour les personnels administratifs et TOS :*
- VII. *Création d'un Institut Régional Administratif (IRA) en Martinique*

- VIII. *Elaboration d'un Programme d'ambition culturelle et programmation financière en partenariat avec les collectivités locales.*

Contre propositions aux réponses du ministre

21. Recrutement des enseignants : mise en œuvre par l'Etat en 2009 de mesures transitoires aux dispositions prévoyant le recrutement au niveau master.

Mise en place immédiate d'un moratoire de 5 ans sur le nouveau mode de recrutement. Les candidats devront justifier d'intérêts moraux et matériels ou de 5 années consécutives sur le territoire.

Mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement en s'engageant dans une politique de programmation des recrutements dans chaque discipline d'enseignement, dans chaque secteur, (éducation et culture) en fonction de la pyramide des âges et des besoins d'enseignement de la Martinique.

L'analyse dynamique des besoins sera réalisée par le Rectorat et les collectivités régionales et départementales en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

22. Soutien par l'Etat de l'Université des Antilles-Guyane pour la bonne mise en place de la réforme de la formation des maîtres et envoi d'une mission de l'inspection de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Soutien : terme vague préciser ce que l'Etat entend par soutien

*Accompagnements financiers par l'Etat de l'Université des Antilles-
Guyane en prenant en compte les contraintes et les
caractéristiques de celle-ci pour la bonne mise en place de la
réforme de la formation des « enseignants ».*

*Création d'une unité de formation et de recherche des Sciences
et Techniques des activités physiques et sportives (UFR STAPS) à
l'UAG Martinique.*

23. Mise en place d'un plan de soutien aux enseignants précaires afin qu'ils
intègrent la fonction publique.

*- Mise en place d'un véritable plan de titularisation de 5 ans dès la
rentrée 2009 afin qu'ils intègrent la fonction publique :*

- pour les enseignants

- les non enseignants

- en écoles, lycées collèges

- à l'UAG, l'IUFM, le CRDP, l'ONISEP et le rectorat.

*- Transformation des emplois de non titulaires (enseignants et non-
enseignants) en emplois stables durables et statutaires par un
concours interne déconcentré. Les candidats seront
principalement les personnels précaires originaires et les diplômés
martiniquais. Le succès à ces concours ouvre les mêmes droits
que les autres types de concours dits « nationaux ».*

*- Mise en place d'un véritable plan d'aide à la préparation des
concours (formation et bourses).*

*- Dans l'immédiat, blocage des postes et réemploi des non
titulaires originaires.*

- Arrêt des nominations des titulaires non originaires en surnombre dans le secondaire et le primaire dès la rentrée 2009. Réemploi des non titulaires originaires.

24. Mise en place d'un groupe de travail et de recherche sur l'adaptation des programmes scolaires à la Martinique.

Mise en place d'un groupe de travail et de recherche sur les contenus des programmes scolaires à la Martinique.

Accompagnement financier de l'Etat pour la création et le renforcement de structure de production d'outils pédagogiques nécessaires à la formation des personnels

Création d'un Conservatoire des arts notamment pour les arts traditionnels. Programmation financière d'ambition culturelle pour la Martinique en partenariat avec les collectivités locales.

25. Mise en place d'un plan d'action par le Préfet pour la promotion du créole.

Mise en place d'un plan d'action financé par l'Etat pour la promotion de la langue et culture créole et généralisation de l'enseignement de la langue et culture créole à tous les niveaux d'enseignements dès la rentrée 2009

Mise en place d'épreuves obligatoires de la LCR aux épreuves d'admissibilité aux concours de recrutement des enseignants, notamment dans le 1^{er} degré.

Culture

Professionnels des arts et de la culture

- I. Préférence à l'embauche des travailleurs résidant en Martinique depuis 5 ans
- II. Egalité de traitement à compétence égale pour les artistes et techniciens en équipement mixte
- III. Révision des quotas horaires permettant l'ouverture des droits aux intermittents du spectacle
- IV. Réduction des délais de paiement des artistes
- V. Obligation de production d'une fiche de paye et d'un contrat de travail pour tous les artistes, professionnels et amateurs
- VI. Exonération de la TVA et de l'octroi de mer pour les productions de professionnels vivant et travaillant en Martinique
- VII. Réduction des coûts de transport des professionnels des métiers des Arts et de la Culture et de leurs matériels.
- VIII. Exonération de la TVA et de l'octroi de mer sur les produits culturels créés, produits et distribués en Martinique.

COMMISSION EDUCATION ET CULTURE Février 2009

Marie-Michèle TOUSSAINT - Michel BEROARD (artiste et technicien du spectacle) -
Pierre DRU - Mireille JACQUES - Alexandre LECURIEUX-LAFFERRONNAYE - Patrick
JEAN-BAPTISTE

IX. Création de lieux de préparation et de diffusion artistique et culturelle.